

Liturgie

Propos sur la réconciliation

Par Pierre Pelletier*

Dans le grand Nord québécois, sur le détroit d'Hudson, j'ai eu le privilège de visiter quelques ruines de la civilisation inuk. Nomades laissant peu de traces solides, les Inuit partageaient quelques lieux de rassemblement fixes. Sur le site visité, on a trouvé les restes de ce que l'on pourrait appeler un *confessionnal*. Il s'agit d'un petit édifice de pierre, en forme de cercle. Lorsque un membre du groupe avait commis une faute grave, notamment en ne partageant pas le gibier, en attaquant un autre membre, en mettant la vie des autres en danger, en ne respectant pas les règles de la chasse et de la pêche, il était menacé d'exclusion (peine fatale dans un univers où personne ne peut survivre seul), et on le tenait à l'écart de la communauté. Quand la chasse et la pêche laissaient quelque loisir, les anciens se réunissaient en cercle dans ce petit édifice, discutaient des fautes imputées et convoquaient le fautif. Celui-ci, pour être réadmis dans le groupe, devait reconnaître ses méfaits devant les anciens réunis, et proclamer sa faute, son repentir, ses bonnes intentions, aussi fort que sa voix le lui permettait. De cette façon, il proclamait sa faute et son repentir aux oreilles de tous: de tous les Inuit («hommes»), de tous les animaux, de tous les esprits, de tout l'univers visible et invisible.

Cet exemple saisissant illustre bien le rôle vital joué, dans une communauté humaine, par l'aveu, le repentir et le pardon, l'importance de la réconciliation pour la survie individuelle et sociale. Aujourd'hui encore, chez les Inuit maintenant sédentaires et moins dépendants du groupe, le pire châtement dont on peut menacer un enfant ou un adolescent, voire un adulte, est l'exclusion de la société (non pas la prison, mais la

solitude de la steppe et des glaces). Et, malgré la christianisation à l'occidentale, il existe encore des rituels familiaux de réintégration et de réconciliation.

Pour des raisons historiques que malheureusement j'ignore, le christianisme occidental a fait du sacrement de pénitence un rituel très individuel, où chacun s'accuse, à voix basse, à un prêtre, dans un petit local grillagé, discrètement caché sur les côtés ou à l'arrière de l'église. Si, à l'église, on partage la Parole et le Pain, on ne partage pas la culpabilité et le pardon. Avec ces aménagements, auxquels on veut revenir, on ne peut pas dire qu'il y ait véritablement célébration du pardon: la célébration évoque un certain fête, une communauté. Les dispositions prises par le Concile de Trente, avec le confessionnal, la grille, le secret, le murmure, composent une mise en scène de la honte et du péché, plutôt qu'une fête du pardon de Dieu, une fête de la réconciliation.

Nommer les péchés

Dans les sociétés comme la nôtre, les tribunaux remplissent largement des rôles autrefois associés au religieux. On y accuse publiquement le suspect pour un délit bien défini. et, s'il est reconnu coupable, on l'exclut de la société ou on l'oblige à quelque réparation. Cette démarche se situe uniquement à un niveau légal, et non pas spirituel, moral ou psychologique. C'est à ce niveau uniquement légal que l'on dit volontiers: «pas vu, pas pris, pas coupable».

Les motivations et les causes profondes, la reconnaissance intime de culpabilité, cela est l'affaire de chacun et relève, non pas des policiers et du juge, mais plutôt des psychologues, des psycho-éducateurs et des aumôniers de prison. Cette dimension relève du *for interne*, et c'est peut-être cette dimension que le Pape veut sauvegarder en recommandant l'accusation personnelle des péchés, brièvement énumérés dans le secret du confessionnal: que chaque fidèle reconnaisse la responsabilité personnelle de ses actes devant le prêtre, ministre de Dieu. Et, trait étonnamment *moderne*, cela se passe dans le secret, dans la plus stricte intimité, à l'écart de la communauté des croyants: «mes péchés ne regardent que moi!», comme on a coutume de le dire et de le penser de nos jours.

La pratique quasi secrète de la confession des péchés est une pratique assez unique dans l'ensemble des religions. Dans les sociétés musulmanes (où il n'y pas de prêtre), chacun reconnaît ses péchés devant Dieu, mais, à la fin du Ramadan, le jour de l'Ide, chacun doit demander pardon aux personnes qu'il a offensées et offrir son pardon aux personnes qui l'ont offensé. On trouve une coutume analogue chez les Orthodoxes qui, lors des célébrations de Noël, se demandent et se donnent le pardon les uns aux autres.

La régulation bouddhique

Chez les bouddhistes, il n'y a pas de péché devant Dieu et pas de culpabilité au sens monothéiste du terme. On avoue au Maître le manque de confiance, les doutes à son égard, on lui avoue sa paresse ou sa témérité, non pour se faire pardonner, mais pour partager avec lui les difficultés rencontrées sur la voie et recevoir des enseignements liés à ces difficultés particulières. Dans la plupart des communautés bouddhistes, chacun s'accuse aussi, devant la communauté et parfois de manière informelle, des manquements qui ont pu perturber son silence, sa sérénité, son bon fonctionnement. Chez les bouddhistes zen, le Maître peut châtier publiquement un fautif avec des coups du long bâton que l'on appelle kiuzaku, sans que la communauté ne connaisse nécessairement la nature de la faute. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une punition, mais plutôt d'une invitation à se *réveiller*.

C'est dans les enseignements tibétains destinés aux moines et inspirés des enseignements anciens (*Vinaya*) que le sens de la *confession* est le plus explicite. Deux fois par mois, dans les monastères traditionnels (où il n'y avait pas de supérieur), on lit des sutras (sermons attribués au Bouddha) et les moines sont invités à faire part à leurs frères des actes qui les ont écartés ou éloignés de «*la voie*». Dans cette religion sans péché, il ne s'agit pas de s'accuser, mais de reconnaître pour soi-même et de partager avec les autres ses propres écarts. Chacun reconnaît le mal qu'il s'est fait, regrette de s'être écarté de sa bonté fondamentale et prend la résolution de la respecter davantage. On estime que le partage diminue la souffrance que l'on s'est causé à soi-même et permet

à chaque moine de faire appel à l'appui de ses frères. Ces pratiques portent le nom de *régulation* : en partageant ses manquements à la règle monastique (aussi bien les manquements au silence, à la pauvreté, que les écarts sexuels), le moine renouvelle ses vœux et réaffirme sa volonté d'appartenir à la communauté, de vivre comme un moine. Les membres de la communauté peuvent entériner cette volonté ou, selon la gravité et la fréquence du manquement, la rejeter. Cette pratique ressemble au Chapitre des Ordres monastiques et mendiants, mais elle va plus loin, car elle concerne aussi des «fautes» de caractère moral, que l'assemblée des moines peut excuser mais qui garderont leur poids *karmique*..

Les nouveaux confesseurs

Alors que les occidentaux négligent le sacrement de la confession des péchés, ils sont très nombreux à aller raconter leur vie et leurs misères à un psy. Et l'on se plaît à dire que psychanalystes et psychothérapeutes sont les nouveaux confesseurs. Il est vrai que leur cabinet possède un caractère de confidentialité plus grand encore que celui des confessionnaux et qu'on ne les fréquente pas d'abord pour étaler ses réussites et ses bons coups. Mais ce n'est pas de péché qu'il s'agit ici, et la simple énumération des fautes n'y est d'aucun intérêt.

Chez le psy, on ne va pas énumérer fidèlement la liste de ses péchés, sauf si l'on donne à ce terme le sens très riche de découragement devant la vie, de souffrances infligées à soi-même, de répétition des bavures et des infidélités. Dans cette démarche, on tient compte de l'état général de trahison, de révolte ou de laisser-aller, plutôt que du nombre d'actes qui traduisent cet état d'âme. Estimant que le seul *ferme propos de ne plus recommencer* ne suffit pas, que chacun fait le mal qu'il ne veut pas et ne fait pas le bien qu'il voudrait, que plusieurs sont en train de rater une vie qu'ils veulent réussir, les thérapies sérieuses essaient de comprendre certains mécanismes plus ou moins conscients qui ramènent constamment une personne au point zéro de sa démarche humaine, éthique et spirituelle, au point zéro de son isolement, de sa révolte, de son ressentiment, de sa paresse, de son angoisse. La culpabilité, le regret ou le remords ne sont pas pris à leur

valeur nominale, mais eux-mêmes examinés et interrogés, qu'ils soient obsessionnellement démesurés ou perversément inexistant.

Il est vrai qu'il s'agit là d'un travail que certains confesseurs ont accompli dans le passé et qu'on appelait, je crois, le discernement des consciences. Mais ce travail suppose qu'on aille bien au-delà de brèves rencontres secrètes, et il demande énormément de temps. Ce genre d'approche a d'ailleurs, dans la seconde moitié du XXe siècle, incité un certain nombre de prêtres à devenir spécialistes en counseling, psychothérapeutes, voire psychanalystes, ce qui a été souvent utile pour les fidèles qui craignaient la *vraie chose*... considérée comme athée et immorale. Mais il y avait là une confusion des genres: le psychanalyste ne pardonne pas les péchés, mais essaie de comprendre la souffrance.

Misericordia Dei

Ce qui étonne le plus dans le document pontifical, c'est qu'il préconise un retour au Concile de Trente, d'une part sans tenir compte du manque de prêtres et d'autre part, et fait plus inquiétant, sans explicitement se fonder sur une réflexion concernant le péché, le pardon, la réconciliation et leur sacrement. Le document apparaît comme une décision tout à fait arbitraire de revenir aux pratiques de naguère, simplement parce que. laisse-t-on croire, il en a toujours été ainsi.

Nous savons que, si les chrétiens ont probablement toujours confessé de leurs fautes à leurs frères, ils n'ont pas toujours fréquenté le confessionnal. Malgré mon ignorance de l'histoire, je suis porté à croire que, à la Contre-Réforme, on a voulu affirmer le rôle du clergé dans la relation avec Dieu, et l'on a survalorisé les mots adressés à Pierre par Jésus: «Je te donnerai les clefs du Royaume des cieux: tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aux cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié aux cieux.» (Mt.16:19) On n'a pas donné la même importance, me semble-t-il, à une exigence plus sociale ou ecclésiale: «Quand tu vas présenter ton offrande à l'autel, si là tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel et va d'abord te réconcilier avec ton frère; viens alors présenter ton offrande.» (Mt. 5:23-24) À ma

connaissance, la pratique communautaire du sacrement du pardon a tenté, ces dernières années, de remettre en valeur la sortie du secret honteux, la reconnaissance par tous du fait qu'ils ont péché et la réconciliation des fidèles entre eux dans le partage du repentir et de la réconciliation de tous les fidèles dans le pardon de Dieu, qui sera accomplie dans l'Eucharistie.

Le péché

Par ailleurs, le rituel tridentin du sacrement du pardon repose sur une conception tout à fait légaliste du péché. Il y a les commandements d'un côté, et ma vie de l'autre: en les regardant côte à côte, je peux compter et énumérer ce dont les anges gardiens se chargeaient naguère: les actes conformes à la loi, les actes bons, et les actes non conformes, les péchés, que quelque ange inscrit également, au fur et à mesure, au *dossier judiciaire* qui m'attend à la porte du Paradis. Pour ne pas laisser trop grossir le bilan final, je dois effacer par le sacrement de pénitence tout les actes mauvais inscrits au tableau noir.

L'énumération des péchés rend difficile, me semble-t-il, le partage avec le prêtre des véritables zones de refus de Dieu. Un homme qui manque d'amour et d'affection envers sa conjointe pourra-t-il dire combien de fois il pêche contre l'amour et contre sa conjointe? Un père jaloux de son fils ou qui, au contraire, le méprise, pourra-t-il avouer : j'ai manqué d'amour constamment, jour et nuit, et pourra-t-il s'accuser de saper l'avenir de ses fils matin et soir, soir et matin? Comment dire le nombre de fois où j'ai été complice de la fraude de mes employeurs, combien de fois je pollue l'atmosphère, exerce un pouvoir indu sur ma secrétaire et mon assistant?

Sauf en procès criminel, il est difficile, si l'on tient compte du jugement de conscience et des circonstances, d'énumérer le nombre de péchés. Ceux-ci, il ne faut pas l'oublier, doivent, pour devenir matière du sacrement, être des actes conscients et libres, actes qu'il nous arrive de poser de temps et temps, mais qui sont en nombre infime en comparaison de nos actes automatiques, irréfléchis, routiniers, soumis aux pressions de la

mode, de la publicité, des passions ignorées, des violences maquillées, des recherches bien rationalisées de pouvoir et de richesses, soumis aux déterminismes de notre hérédité et de notre inconscient.

Dans mon travail de psychanalyste, je souhaite souvent que les religions trouvent le plus tôt possible des rituels de confession et de réconciliation convenables. Quand je vois les familles divisées depuis des décennies, des enfants bloqués sur le ressentiment envers leurs parents, des ex-conjoints qui ratent leur vie en ne pardonnant rien à leur ex, des ex-catholiques qui rêvent toujours de *tuer l'infâme*, quand je vois des gens religieux enfermés dans leur solitude, leurs remords, leur désespoir, je me dis que, socialement, il devrait bien y avoir moyen de secourir ces personnes sans avoir à les passer toutes au fil de la psychanalyse. Dans le cas de l'église catholique, il ne s'agit pas de revenir en arrière, mais plutôt d'approfondir la réflexion sur la conscience du péché et d'offrir à ses fidèles des rituels significatifs, qui changent quelque chose à la vie humaine.

La pratique de la confession, pour être significative, devrait s'inscrire dans une pastorale qui insisterait d'abord sur la responsabilité. qui inciterait les fidèles à ne pas laisser balader leur conscience au rythme des modes, des opinions publiques, ni à l'enfermer dans des coutumes, des habitudes ou des idéologies. Une fois reconnue la part infime de notre liberté, il s'agit d'assumer la responsabilité, devant Dieu et devant nos frères, de nos lâchetés, de nos paresse, de nos refus. Peut-être alors le sacrement du pardon contribuera-t-il à notre cheminement vers la liberté. vers l'ouverture aux autres et à Dieu.

*Pierre Pelletier est psychanalyste à Montréal
courrier électronique: pr_pl@videotron.ca

© Pierre Pelletier
www.contrepointphilosophique.ch
Rubrique Philosophie
Février 2003